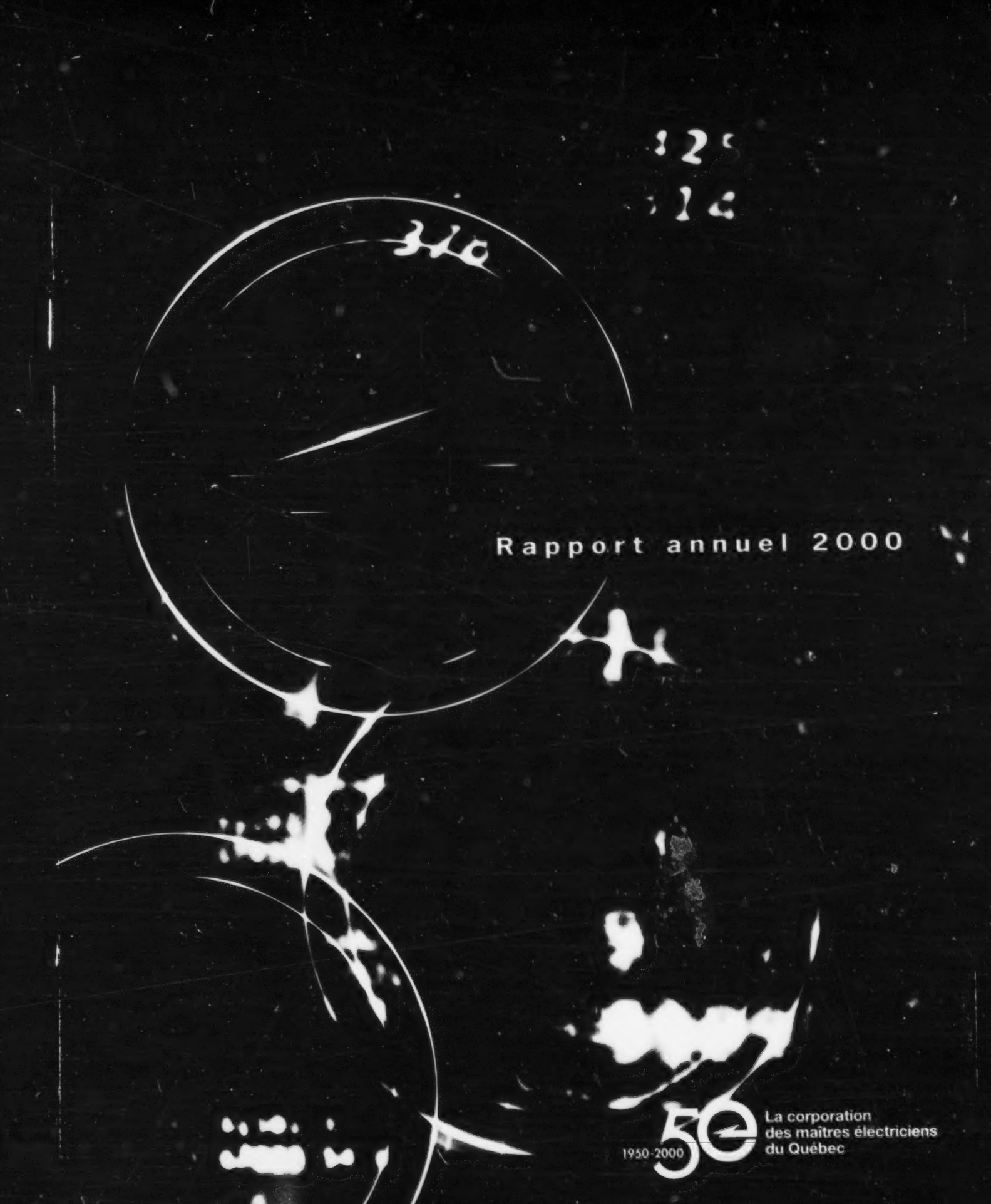

Rapport annuel 2000

50 1950-2000

La corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Table des matières

Comité exécutif 1999-2000 2

Personnel de la CMEQ 3

Rapport du président 4

Rapport du directeur général 7

Rapport du trésorier 10

États financiers

Rapport des vérificateurs 11

Bilan 12

Résultats 13

Évolution des soldes de fonds 14

Flux de trésorerie 14

Notes complémentaires 15

Renseignements supplémentaires 18

Comité exécutif 1999-2000

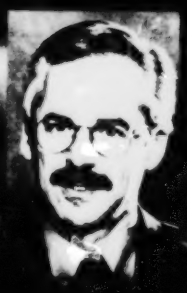

Jacques Plante, *président*

Jean Provost, *1er vice-président*

Roger Bernier, *2e vice-président*

André Turgeon, *secrétaire*

Pierre Méthot, *trésorier*

Michel Beauvais, *président sortant*

Michel Tozzi, *directeur*

Michel Ratté, *directeur*

John McNeil, *directeur*

Pierre Boucher, *directeur*

101-01288/

Personnel de la CMEQ

DIRECTION GÉNÉRALE

Yvon Guilbault, *vice-président exécutif*
Alain Paradis, *directeur général*
Hélène Rioux, *adjointe au vice-président exécutif*
Suzanne Roy, *assistante à la direction*

ADMINISTRATION ET FINANCES

Louisette Brousseau, *adjointe administrative par intérim*
Guylaine Giroux, *préposée à la comptabilité*
Lyette Poirier, *préposée à la comptabilité*
Christine Beaulne, *préposée à la comptabilité*
Sylvie Guimond, *réceptionniste*
Sylvain Landry, *magasinier*
André Bérubé, *magasinier*

SERVICE DE GESTION APPLIQUÉE DE L'ENTREPRISE

Johanne Pulford, *directrice*
Nadine Brunet, *adjointe administrative*
Steve Aina, *conseiller*
Nicolas Roy, *technicien*
Marie-Claude Beaulieu, *préposée à l'entrée de données*
Nicole Groulx, *préposée aux opérations*

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE LA FORMATION

Suzanne Desrosiers, *directrice*

Communications et programmes

Hélène Aubry, *coordonnatrice de programmes*
Monique Lecavalier, *relationniste*
Jocelyne Dulude, *responsable des communications avec les membres*

Électricité Québec

Louis Villemur, *rédacteur en chef*
Suzanne Dufort, *coordonnatrice de la production*
Rachel Boulanger, *préposée aux opérations*

ExpolectriQ et Électricité Québec

Sonya Tremblay, *coordonnatrice marketing*

SERVICE JURIDIQUE

Ginette Phaneuf, *directrice*

Affaires juridiques

Nathalie Proulx, *avocate*
Anaïk Le Goff, *avocate*
Michel Bonneau, *enquêteur*
Lyne Fontaine, *secrétaire*
Céline Bouillon, *secrétaire*

Secrétariat des membres

Chantal Archambault, *responsable*
Colette Fournier, *adjointe*

SERVICE TECHNIQUE

Pierre Liberatore, **ing.**, *directeur*

Publications, formation et support techniques

Marc-André Desrosiers, **ing.**, *conseiller technique*
Denis de Cazes, **ing.**, *conseiller technique*
Suzelle Daigle, *préposée aux opérations*

Groupement d'achats

Joseph Palumbo, *conseiller technique*
Diane St-Hilaire, *chargée de projets*
Marcel Paquette, *conseiller technique*

Rapport du président

Déjà un an s'est écoulé depuis mon élection à la présidence de la CMEQ! Il y avait, et il y a toujours, beaucoup de pain sur la planche. En cette année du cinquantenaire de notre regroupement professionnel, un regard en arrière permet de constater tout le chemin parcouru depuis 1950. Mes prédécesseurs ont pavé la voie et contribué à faire grandir cet organisme dont nous pouvons tous être fiers. Avec toute la sagesse et l'expérience de ses 50 ans, la Corporation est résolument prête à relever les nouveaux défis de l'an 2000.

Le transfert de la qualification des maîtres électriciens demeure toujours une priorité pour la Corporation. Deux ans après l'adoption de la Loi 445, le dossier stagne encore. De nombreuses rencontres et discussions n'ont pas permis d'en venir à une entente sur les modalités spécifiques du transfert. Force nous est de constater que, lorsqu'il est question de transiger avec les organismes gouvernementaux, les délais s'étirent. Cependant, ce dossier est plus vivant que jamais et devrait connaître une conclusion au cours de la prochaine année, d'une façon ou d'une autre.

Le dossier du Fonds de formation reste inchangé en ce qui a trait à l'impossibilité pour la CMEQ d'être considérée comme requérante et ainsi agir au nom de ses membres pour leurs besoins en formation. Les membres de la CMEQ contribuent pour quelque 13 % à ce fonds qui atteint maintenant les 100 millions de dollars. Pourtant, l'ACQ s'oppose toujours à ce que la CMEQ soit reconnue comme requérante. Ce dossier fera l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année. Cette situation est inacceptable et des actions spécifiques seront initiées afin de faire valoir nos droits les plus légitimes.

Au cours de la dernière année, la CMEQ a présenté un mémoire à la commission parlementaire constituée en vue d'entendre les différentes parties intéressées par l'avant-projet de loi visant à modifier la Loi sur les ingénieurs. Ce projet de loi proposait notamment de réserver certains actes exclusivement aux ingénieurs et de donner au Bureau de l'Ordre le pouvoir, entre autres, de déterminer à quelles conditions une personne morale peut être autorisée à réaliser des projets comportant à la fois des services d'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction ou de la gestion de construction. L'intervention de la Corporation visait, entre autres, à protéger les droits de ses membres dans l'exercice de leur fonction, notamment le droit de faire leurs propres plans pour leur propre utilisation. Suite aux différentes interventions, la ministre a demandé à l'OIQ de revoir sa position dans ce dossier.

Toujours dans une optique de défendre les droits de ses membres, la Corporation a eu à intervenir auprès de la Régie de bâtiment du Québec après que certains de ses membres aient été avisés par celle-ci qu'ils devaient détenir la licence appropriée pour procéder à l'installation de systèmes d'aspirateur central et de génératrices. Dans le premier cas, la Régie a finalement convenu de ne pas exiger la licence 4510 (installation d'aspirateur central) aux entrepreneurs électriciens jusqu'à avis contraire. En ce qui concerne les génératrices, la Régie a confirmé que l'installation d'une génératrice chez un utilisateur est de la compétence exclusive du maître électricien puisqu'elle est reliée à l'installation électrique du client.

Un autre dossier important qui a fait l'objet d'intenses discussions avec la Régie concernait la zone grise sur l'obligation ou non de détenir une licence d'entrepreneur en électricité pour réaliser des travaux d'électricité sur une machinerie de production. La Régie a finalement convenu que les travaux

La Corporation est résolument prête à relever les nouveaux défis de l'an 2000.

d'installation électrique effectués sur des machines de production reliées à l'installation électrique du bâtiment sont assujettis à la Loi sur le bâtiment et à la Loi sur les installations électriques et doivent donc être exécutés exclusivement par un entrepreneur électricien.

La situation financière et opérationnelle du Bureau des soumissions déposées du Québec s'est redressée considérablement au cours des deux dernières années. Par contre, les discussions entre les parties concernant la révision du Code des soumissions déposées ont cessé en mai dernier à cause de difficultés dans les relations entre l'ACQ et les deux autres partenaires. Il s'agit là d'une situation troublante sur laquelle les instances de la CMEQ devront se pencher sérieusement durant la prochaine année, quitte à remettre en question la survie du BSDQ dans sa formule actuelle. Heureusement, les utilisateurs ne sont pas pénalisés malgré la tension qui règne entre les parties.

Le programme des thermostats d'Hydro-Québec a pris fin cette année après quelque trois années d'étroite collaboration avec notre partenaire. Les membres de la CMEQ ont relevé le défi avec brio. Ce genre de partenariat est naturel et nous ne pouvons que chercher à l'intensifier partout où une telle alliance est profitable et utile aux deux parties.

Un plan de développement informatique a été élaboré afin de remplacer Gestion 2000 et Sélect 2000 sur une période de 24 mois. Approuvé par le conseil d'administration cette année, ce plan vise la production de 17 modules qui seront totalement intégrés et permettront à l'utilisateur de passer de DOS à Windows. Un premier module a déjà vu le jour; il s'agit du module d'estimation. Le calendrier dans ce domaine est donc très chargé et c'est un défi majeur à relever pour les deux prochaines années.

C'est toujours l'impasse pour les membres de la CMEQ en ce qui concerne l'entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre. Malgré des interventions répétées auprès du ministère, aucun progrès n'a été constaté quant à la reconnaissance par l'Ontario des qualifications détenues par les entrepreneurs électriciens québécois. C'est une iniquité qui suscite de grandes frustrations chez nos membres des régions limitrophes. La CMEQ continue ses démarches.

Bonne nouvelle pour les membres de la Corporation ayant besoin des compétences de diplômés d'études collégiales dans la réalisation de leurs projets : la CCQ, suite aux représentations de la CMEQ, reconnaît maintenant six programmes du secteur électrotechnique comme critères pour l'émission d'un certificat de compétence apprenti électricien. Il s'agit là d'une percée importante pour un secteur d'activité en pleine évolution technologique. Les autres exigences existantes (promesse d'emploi de 150 heures sur une période de trois mois et cours en sécurité sur les chantiers de construction de 30 heures) demeurent toutefois obligatoires.

Pour que le courant passe... Plus de 283 golfeurs, entrepreneurs électriciens, partenaires et fournisseurs, se sont réunis sur les parcours d'un club de golf en août dernier afin de célébrer dans un esprit d'amitié et d'entraide le 50e anniversaire de la CMEQ. Ce tournoi de golf bénéfice a permis de remettre un montant de 50 763 $ à l'Institut et l'Hôpital neurologiques de Montréal, des institutions vouées à l'enseignement, à la recherche et au traitement des affections neurologiques. Cet événement a connu un véritable succès et je remercie du fond du cœur tous les artisans de cette réussite.

Le conseil d'administration a approuvé le plan d'affaires triennal 1999-2002 de la CMEQ qui est divisé en quatre grands thèmes qui sont la qualification des maîtres électriciens, le rôle politique de la Corporation, sa situation financière et finalement, les affaires commerciales et les services aux membres. Sous chacun de ces

Les défis à relever sont nombreux et de taille dans tous les domaines.

thèmes, on retrouve les grandes préoccupations des entrepreneurs électriciens. Pour la CMEQ, ce plan d'affaires est un guide lui permettant de canaliser ses énergies vers les orientations qu'elle s'est données et les actions à entreprendre pour réaliser ses objectifs. Tous les dossiers actuellement en cours de traitement en font partie.

La lutte contre le travail au noir demeure une priorité pour les membres de la CMEQ. Ténacité et persévérance doivent continuer de guider les intervenants dans ce dossier toujours d'actualité. Un comité consultatif regroupant patrons et syndicats au sein de la CCQ a été créé dans le but de pousser plus loin la recherche de moyens visant à lutter encore plus efficacement contre ce fléau. Les travaux progressent bien et la prochaine année verra la mise en application de solutions qui, espérons-le, apporteront les résultats souhaités par tous les intervenants de notre industrie.

De plus, les membres du comité provincial de lutte contre le travail au noir ont convenu que certains éléments des conventions collectives en vigueur pouvaient être à l'origine même de certaines activités de travail clandestin, notamment par le non-respect de ceux-ci. Un sondage a donc été réalisé auprès des membres de la Corporation en vue de connaître leur position sur un certain nombre d'éléments des conventions collectives de l'industrie qui deviendront échues le printemps prochain. La CMEQ a ainsi consulté quelque 375 de ses membres. Nous en sommes présentement à l'analyse des réponses; les résultats permettront de dégager une position corporative qui sera acheminée aux instances patronales responsables des prochaines négociations qui s'amorceront sous peu.

Finalement, la création, au sein de la Corporation, du Service de gestion appliquée de l'entreprise nous permettra d'offrir aux membres un soutien plus structuré et plus concret dans la gestion administrative de leur entreprise. C'était là un des derniers volets de support aux membres où nous devions agir. C'est maintenant chose faite. À moyen terme, ce service développera un modèle pro forma de gestion d'une entreprise d'électricité.

Comme vous pouvez le constater, les défis à relever sont nombreux et de taille dans tous les domaines. L'appui indéfectible et généreux des membres du comité exécutif, du conseil d'administration et des différents comités est indispensable pour que notre Corporation demeure un chef de file dans l'industrie de la construction et qu'elle soit en mesure de faire face aux exigences du nouveau millénaire. À tous ces valeureux collaborateurs, j'adresse mes remerciements les plus sincères.

Au personnel de la Corporation dont le professionnalisme et le dévouement ne se démentent jamais, je dis aussi merci.

À la CMEQ, bon 50e anniversaire et longue vie !

Jacques Plante
Président provincial

Rapport du directeur général

D'entrée de jeu, disons que le fameux passage à l'an 2000, tant redouté mondialement, s'est finalement effectué sans heurts. La Corporation avait mis en place des mesures visant à assurer à la population des services d'urgence en cas de besoin. Près de 350 membres répartis dans toute la province ont spontanément répondu à l'appel et accepté d'être disponibles 24 heures sur 24 durant la période critique. Ce geste généreux montre bien la conscience sociale qui anime les maîtres électriciens québécois. Quant aux systèmes informatiques de nos membres, des modifications avaient été apportées aux logiciels de Gestion 2000 en vue du passage au nouveau millénaire qui, là aussi, s'est effectué sans problème.

Puisque nous parlons d'informatique, le conseil provincial d'administration a approuvé un plan de développement informatique visant, notamment, à remplacer le logiciel Gestion 2000. Les 17 modules seront produits au cours des 24 prochains mois et auront la caractéristique d'être intégrés entre eux et d'être utilisables sur une base individuelle. C'est là un défi de taille! Un premier module a déjà été livré; il s'agit du module d'estimation. Déjà plus d'une centaine d'entreprises l'utilisent. Notre priorité est d'assurer support et formation afin de permettre à chaque utilisateur d'être tout à fait à l'aise et fonctionnel avec chacun des modules.

Le travail au noir est et demeure un dossier capital dans lequel la Corporation continue d'investir de grandes énergies. À ce jour, 1888 plaintes ont été reçues à la CMEQ, 61 poursuites pénales ont été entreprises et 237 amendes ont été imposées pour un montant réclamé de 1 412 423,60 $. La CMEQ et ses alliées dans cette lutte continuent d'unir leurs efforts vers l'élimination de ce fléau qui sévit à l'échelle provinciale. La complexité des lois et des règlements de l'industrie de la construction a été identifiée comme étant l'une des causes du travail clandestin par les membres du comité provincial de lutte contre le travail au noir. De ce constat est né le *Recueil de l'entrepreneur en électricité*. Ce document gratuit, qui contient une mine de renseignements pratiques, vise à clarifier et à présenter simplement les nombreuses règles de l'industrie de la construction auxquelles tous les membres sont tenus de se conformer. C'est un guide précieux pour le démarrage et la gestion de toute entreprise d'électricité dans le respect des normes existantes.

De plus, comme en témoigne le président dans son rapport, nous avons procédé à un sondage auprès de quelque 375 membres en relation avec les activités du comité provincial de lutte contre le travail au noir. Nous en sommes présentement à l'analyse des réponses. Les résultats seront connus à l'automne 2000.

Le programme des thermostats d'Hydro-Québec, débuté en 1997, a pris fin cette année. On peut qualifier ce programme de franc succès. Pas moins de 667 entrepreneurs ont installé 370 246 thermostats dont 100 000 durant la dernière année. Après trois ans, on peut dire fièrement «mission accomplie»! Afin d'écouler les thermostats en inventaire, il a été convenu avec Hydro-Québec que le Groupement d'achats de la CMEQ assume cette tâche. Ces thermostats peuvent maintenant être vendus à tous les membres de la Corporation.

Puisqu'il est question du Groupement d'achats, mentionnons qu'une nouvelle ligne de produits en énergie solaire est maintenant offerte aux membres. Des cliniques et des cours ont été donnés dans différentes régions du Québec pour assurer formation et support aux utilisateurs au cours de la dernière année. Le Groupement poursuit sa mission d'encadrer et de soutenir ses clients dans leur volonté de développer de nouveaux marchés.

La formation et le perfectionnement des membres demeurent une préoccupation constante pour la Corporation.

Organisé en collaboration avec IES-Montréal, le Salon de l'électricité et de l'éclairage a connu un franc succès. Les 160 exposants ont accueilli avec enthousiasme près de 5000 visiteurs durant les deux jours qu'a duré l'exposition. Le partenariat entre la CMEQ et IES s'est révélé avantageux pour chacune des associations, et la satisfaction exprimée tant par les exposants que par les visiteurs permet d'espérer un succès au moins égal pour la prochaine édition qui aura lieu en mars 2002.

Ce partenariat entre IES et la CMEQ s'étend désormais au magazine *Électricité Québec* qui devient la revue officielle de l'éclairage. C'est une excellente nouvelle puisque notre magazine se veut la référence dans l'industrie. De plus, ce mariage répond à un besoin exprimé par l'industrie de rejoindre une plus vaste clientèle par un véhicule unique.

En réponse à des besoins exprimés par les membres, la CMEQ a développé un modèle de *Fiche de vérification visuelle d'une installation électrique résidentielle*. Cette fiche répertorie les éléments qui peuvent être examinés lors d'une vérification visuelle. Une lettre-type destinée à la compagnie d'assurance ou au client accompagne la fiche et rappelle les limites de la vérification visuelle, limitant du même coup la responsabilité de l'entrepreneur. La CMEQ a recommandé l'utilisation de ces documents au BAC pour ses membres.

La formation et le perfectionnement des membres demeurent une préoccupation constante pour la Corporation. Le secteur de l'électricité étant relié intimement aux nouvelles technologies, l'association de la CMEQ avec NORDX/CDT permet maintenant de satisfaire aux besoins en formation des entrepreneurs électriciens en leur offrant des cours de câblage structuré informatique de niveau collégial. En collaboration avec l'Institut de chimie et de prétrochimie du collège Maisonneuve et le cégep Lévis-Lauzon, ces cours sont maintenant offerts à Montréal et à Québec et, selon certaines conditions, ils sont éligibles au Fonds de formation de l'industrie de la construction.

Toujours en matière de formation, la Corporation a cédé à la CCQ ses droits sur le «Cours-synthèse sur le Code de l'électricité, le Guide technique et le Livre bleu» qu'elle avait mis sur pied. Ce cours est maintenant couvert par le Fonds de formation et son accès via la CCQ permet de le rendre beaucoup plus accessible aux employeurs et à leurs salariés.

L'info-Plus vous a présenté récemment un programme de cautionnements offert par Dale-Parizeau LM. Ce nouveau programme est d'une utilisation simple et économique pour les membres qui doivent avoir recours à des cautionnements dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Fonds de placement Cormel est, sans contredit, un outil de placement avantageux et rentable pour ses adhérents. Un effort soutenu au niveau de la promotion et de la sensibilisation des membres a amené 114 nouveaux adhérents au Fonds, pour un total de 1023 en 2000. La valeur actuelle du Fonds est de 33 450 562 $ et son rendement moyen de la dernière année est de 17,94 %.

De son côté, la mutuelle de prévention de la CMEQ connaît aussi une croissance constante. Avec 93 nouveaux adhérents qui se sont ajoutés durant la dernière année, le nombre de participants atteint maintenant 410. Les entreprises membres de la mutuelle ont déboursé près de 4 000 000 $ en cotisations à la CSST sur les quelque 16 000 000 $ versés annuellement à cet organisme par les entrepreneurs électriciens. Les coûts de santé et sécurité au travail représentent une dépense importante pour les membres. Une gestion saine et proactive permet donc de réduire les accidents dont sont victimes les travailleurs de notre industrie et, par conséquent, les coûts qui s'y rattachent.

Un nouveau service vient de voir le jour au siège social. Le Service de gestion appliquée de l'entreprise, tel est son nom, représente une évolution importante de la structure interne de la CMEQ. Sa mission consiste d'abord et avant tout à combler les besoins d'un membre dans tous les aspects administratifs de son entreprise. Ce mandat est immense et inclut, entre autres, le développement de tous les produits nécessaires à la saine gestion d'une entreprise d'électricité. La mise en place d'un modèle pro forma d'une entreprise d'électricité devrait, à moyen terme, voir le jour grâce aux travaux de cette équipe. L'informatique fait maintenant partie intégrante de ce service puisque les logiciels de la CMEQ sont des outils de gestion parmi tant d'autres. Le défi est important, il y a beaucoup à bâtir.

Ce tour d'horizon des réalisations de l'année écoulée démontre bien qu'à cinquante ans, la Corporation a acquis sagesse, maturité et expérience, et qu'elle est prête plus que jamais à affronter les défis du nouveau millénaire.

Les administrateurs peuvent encore et toujours compter sur une équipe dynamique et dévouée pour mener à bon port les projets d'avenir de leur Corporation.

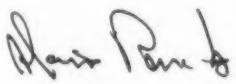

Alain Paradis
Directeur général

Rapport du trésorier

Il nous arrive tous, occasionnellement, de faire un constat et de n'en réaliser la pleine portée que beaucoup plus tard. L'an dernier, à pareille date, je vous parlais de la saine gestion des finances de la CMEQ. Aujourd'hui, j'en mesure vraiment l'importance. Lors du dépôt du budget révisé en février dernier, nous prévoyions pour le fonds d'administration générale un déficit de 259 097 $ alors qu'au 31 juillet, ce dernier réalise effectivement un bénéfice de 154 522 $.

Le premier réflexe nous porte à croire que des erreurs d'appréciation, tant au chapitre des revenus qu'à celui des dépenses, se sont produites dans l'évaluation des prévisions budgétaires. Une analyse plus approfondie reflète cependant une tout autre réalité.

Lors du dépôt des prévisions budgétaires révisées en février 2000, il aurait été utopique de prévoir un rendement d'intérêts supérieur à 10 % sur les placements. Outre les 2 650 000 $ investis dans le fonds Cormel, la CMEQ disposait de liquidités allant de 1 000 000 $ en début d'année, à plus ou moins 300 000 $ en fin d'exercice financier. Il était donc raisonnable, et même un peu audacieux, de penser que les revenus d'intérêts puissent rapporter 324 850 $ pour l'année, soit tout près de 10 %. Or les revenus d'intérêts ont atteint 471 982 $ au 31 juillet 2000. Il n'y a aucun doute pour moi : ce résultat découle directement de la saine gestion que nous avons mise de l'avant par l'adoption, en premier lieu, du plan d'affaires et, plus récemment, par l'implantation d'une politique de placement qui vise à optimiser les revenus d'intérêts sur nos avoirs.

Cet écart de 147 132 $ entre la prévision budgétaire et le résultat final en matière de revenus de placements ne peut expliquer à lui seul la différence de 413 619 $ entre le résultat réel et la prévision du budget déposé. Il nous faut constater la bonne performance des activités commerciales de la Corporation, notamment le programme de thermostats d'Hydro-Québec qui fut prolongé, une nouvelle fois, en 1999-2000, les résultats exceptionnels du Groupement d'achats ainsi que ceux du Salon de l'électricité et de l'éclairage. Enfin, un dernier élément influence les résultats de cet exercice, soit un volume de dépenses légèrement inférieur aux prévisions initiales aux chapitres des salaires, des comités et du développement.

Force nous est de constater qu'une solide gestion combinée à la diversité des sources de revenus constitue la base même de la bonne santé financière de la Corporation et ceci, dans un contexte où la cotisation des membres est maintenue au même niveau depuis déjà quatre ans et où nous observons une tendance à la baisse du membership qui se maintient.

En terminant, les défis du nouveau millénaire sont nombreux et palpitants et je suis très confiant que la CMEQ sera en mesure de les relever avec brio, considérant notamment sa bonne santé financière.

À tous, je souhaite un bon cinquantième anniversaire corporatif des plus prospères!

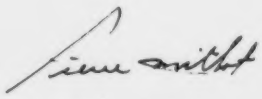

Pierre Méthot
Trésorier

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil provincial de:

«LA CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC»

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'administration générale, du fonds de réserve, du fonds d'indemnisation et du fonds des immobilisations de «LA CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC» au 31 juillet 2000, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie desdits fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 juillet 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

St-Jean, Branchaud

St-Jean, Branchaud
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal,
le 25 août 2000.

Bilan

au 31 juillet 2000

	2000					1999
	Fonds d'administration générale	**Fonds de réserve**	**Fonds d'indemnisation**	**Fonds des immobilisations**	**Total**	**Total**
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	134 154 $	– $	– $	– $	**134 154 $**	– $
Placements temporaires *(note 3)*	800 000	–	100 000	–	**900 000**	800 000
Débiteurs *(note 4)*	771 588	–	–	–	**771 588**	854 253
Stocks *(note 5)*	173 624	–	–	–	**173 624**	255 232
Charges payées d'avance	165 029	–	–	–	**165 029**	164 338
Avances au fonds d'administration générale, sans intérêt	–	–	128 105	–	**128 105**	121 255
	2 044 395	–	228 105	–	**2 272 500**	2 195 078
PLACEMENTS *(note 6)*	750 000	2 000 000	–	–	**2 750 000**	2 750 000
IMMOBILISATIONS *(note 7)*	–	–	–	960 394	**960 394**	1 006 764
	2 794 395 $	2 000 000 $	228 105 $	960 394 $	**5 982 894 $**	5 951 842 $
PASSIF À COURT TERME						
Découvert bancaire	– $	– $	– $	– $	**– $**	485 847 $
Créditeurs *(note 8)*	831 453	–	–	–	**831 453**	521 565
Remises aux sections	3 985	–	–	–	**3 985**	4 277
Revenus reportés	477 398	–	–	–	**477 398**	391 949
Dû aux autres fonds, sans intérêt	128 105	–	–	–	**128 105**	121 255
	1 440 941 $	– $	– $	– $	**1 440 941 $**	1 524 893 $
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	– $	– $	– $	960 394 $	**960 394 $**	1 006 764 $
Affectations d'origine interne *(note 2)*	–	2 000 000	228 105	–	**2 228 105**	2 221 255
Non grevés d'affectations	1 353 454	–	–	–	**1 353 454**	1 198 930
	1 353 454	2 000 000	228 105	960 394	**4 541 953**	4 426 949
	2 794 395 $	2 000 000 $	228 105 $	960 394 $	**5 982 894 $**	5 951 842 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Résultats

de l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	Réel 2000					Budget 2001
	Fonds d'administration générale	**Fonds de réserve**	**Fonds d'indemnisation**	**Fonds des immobilisations**	**Total**	Total
PRODUITS						
Cotisations et droits d'adhésion	1 560 815 $	– $	6 850 $	– $	**1 567 665 $**	1 547 090 $
Gestion appliquée de l'entreprise	560 397	–	–	–	**560 397**	726 699
Groupement d'achats *(note 10)*	1 435 603	–	–	–	**1 435 603**	1 661 929
ExpolectriQ	322 342	–	–	–	**322 342**	0
Magazine «Électricité Québec»	371 093	–	–	–	**371 093**	411 256
Congrès	110 265	–	–	–	**110 265**	120 525
Santé et sécurité au travail	42 595	–	–	–	**42 595**	24 044
Écono-confort	297 070	–	–	–	**297 070**	0
Publications et fournitures	257 013	–	–	–	**257 013**	168 738
Cours et perfectionnement	52 453	–	–	–	**52 453**	17 008
Redevances	202 857	–	–	–	**202 857**	0
Amendes	125 293	–	–	–	**125 293**	139 005
Autres revenus	56 719	–	–	–	**56 719**	16 525
Location de locaux	4 500	–	–	–	**4 500**	4 500
	5 399 015 $	– $	6 850 $	– $	**5 405 865 $**	4 837 319 $
CHARGES						
Remises aux sections	83 977 $	– $	– $	– $	**83 977 $**	84 298 $
Direction générale	667 986	–	–	–	**667 986**	762 061
Service de l'administration	407 988	–	–	–	**407 988**	297 316
Commercialisation	38 721	–	–	–	**38 721**	0
Communications et formation	359 142	–	–	–	**359 142**	345 866
Gestion appliquée de l'entreprise	622 614	–	–	–	**622 614**	550 962
Service juridique	581 452	–	–	–	**581 452**	616 759
Service technique	409 764	–	–	–	**409 764**	352 223
Groupement d'achats *(note 10)*	1 435 603	–	–	–	**1 435 603**	1 661 926
ExpolectriQ	239 066	–	–	–	**239 066**	0
Magazine «Électricité Québec»	404 010	–	–	–	**404 010**	427 962
Congrès	116 034	–	–	–	**116 034**	156 299
Santé et sécurité au travail	50 962	–	–	–	**50 962**	40 208
Écono-confort	157 682	–	–	–	**157 682**	0
Dépenses locatives	49 225	–	–	–	**49 225**	47 412
Amortissement des immobilisations	–	–	–	138 617	**138 617**	126 150
	5 624 226 $	– $	– $	138 617 $	**5 762 843 $**	5 469 442 $
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ACTIVITÉ	(225 211)	–	6 850	(138 617)	**(356 978)**	–
REVENUS DE PLACEMENTS	471 982	–	–	–	**471 982**	400 612
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	246 771 $	– $	6 850 $	(138 617) $	**115 004 $**	(231 511) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	2000					1999
	Fonds d'administration générale	**Fonds de réserve**	**Fonds d'indemnisation**	**Fonds des immobilisations**	**Total**	Total
SOLDES AU DÉBUT	1 198 930 $	2 000 000 $	221 255 $	1 006 764 $	**4 426 949 $**	4 320 324 $
Virements interfonds *(note 9)*	(92 247)	–	–	92 247	–	–
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	246 771	–	6 850	(138 617)	**115 004**	106 625
SOLDES À LA FIN	1 353 454	2 000 000	228 105	960 394	**4 541 953 $**	4 426 949

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**115 004 $**	106 625 $
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations	**138 617**	130 099
	253 621 $	236 724 $
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	**82 665 $**	(177 265) $
Stocks	**81 608**	(26 389)
Charges payées d'avance	**(691)**	(90 344)
Créditeurs	**309 888**	(1 717 275)
Remises aux sections	**(292)**	(333)
Revenus reportés	**85 449**	(194 079)
	812 248 $	(1 968 961) $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(92 247) $**	(74 763) $
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	**720 001**	(2 043 724)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	**314 153**	2 357 877
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	**1 034 154 $**	314 153 $
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN SE COMPOSENT DE:		
Encaisse (découvert bancaire)	**134 154 $**	(485 847) $
Placements temporaires	**900 000**	800 000
	1 034 154 $	314 153 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 juillet 2000

Note 1 STATUTS CONSTITUTIFS

La Corporation a été fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3).

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Comptabilité par fonds:

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de la Corporation.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 2 000 000 $ pour une durée de cinq ans se terminant le 31 juillet 2002.

Le fonds d'indemnisation présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 100 000 $ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations.

Stocks:

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de la dernière facture d'achat.

Immobilisations:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtisse	2,5 %
Mobilier et équipement	10,0 %
Matériel informatique	25,0 %

Constatation des produits:

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes.

Note 3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont présentés au coût, qui ne diffère pas significativement de leur valeur marchande.

	Émission	Échéance	Taux	**Capital**
Fonds d'administration générale				
Marché monétaire				
Montrusco Bolton				
Fonds monétaires				**350 000 $**
Actions canadiennes				**150 000**
Actions mondiales				**150 000**
Certificat de placement garanti et dépôt à terme				
Caisse d'économie Desjardins	17-07-2000	17-08-2000	5,60 %	**100 000**
Banque Laurentienne	24-06-2000	24-09-2000	4,95 %	**50 000**
				800 000 $
Fonds d'indemnisation				
Certificat de placement garanti				
Banque Laurentienne	23-06-2000	23-09-2000	4,95 %	**100 000**
				900 000 $

Note 4 DÉBITEURS

	2000	1999
Comptes à recevoir		
Services aux membres	**511 726 $**	439 709 $
Groupement d'achats	**247 065**	249 278
Revenus de placements	**11 097**	160 091
Avances sur dépenses	**1 700**	5 175
	771 588 $	854 253 $

Note 5 STOCKS

	2000	1999
Volumes	**27 592 $**	95 828 $
Équipement informatique	**34 148**	38 892
Groupement d'achats	**102 707**	106 658
Téléphonie	**9 177**	13 854
	173 624 $	255 232 $

Note 6 PLACEMENTS

	2000	1999
Fonds d'administration générale		
Parts du Fonds Cormel, au coût (valeur marchande: 646 764 $, 1999: 761 040 $)	**600 000 $**	750 000 $
Parts du Fonds Cormel (fonds actions), au coût (valeur marchande: 150 000 $)	**150 000**	–
Fonds de réserve		
Parts du Fonds Cormel, au coût (valeur marchande: 2 103 573 $, 1999: 2 002 582 $)	**2 000 000**	2 000 000
	2 750 000 $	2 750 000 $

Note 7 IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Corporelles				
Terrain	**200 000 $**	**– $**	**200 000 $**	200 000 $
Bâtisse	**853 507**	**348 942**	**504 565**	524 077
Mobilier et équipement	**489 225**	**344 627**	**144 598**	187 233
Matériel informatique	**275 566**	**164 335**	**111 231**	95 454
	1 818 298 $	**857 904 $**	**960 394 $**	1 006 764 $

Note 8 CRÉDITEURS

	2000	1999
Fournisseurs	**691 396 $**	482 409 $
Remises statutaires	**32 475**	34 151
Taxes de vente à payer	**45 197**	5 005
Dépôt - tournoi de golf	**62 385**	–
	831 453 $	521 565 $

Note 9 VIREMENTS INTERFONDS

Transferts du fonds d'administration générale: 92 247 $ (74 763 $ en 1999) ont été transférés au fonds des immobilisations afin de financer les acquisitions.

Note 10 INVESTISSEMENT DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conformément à une résolution adoptée par le conseil provincial d'administration, le Groupement d'achats de la CMEQ a l'obligation de rembourser les montants investis par le fonds d'administration générale pour rendre opérationnel ce service offert aux membres. De plus, suite à une seconde résolution adoptée par le conseil provincial d'administration le 22 novembre 1996, cet investissement est dorénavant composé des déficits accumulés par le Groupement d'achats depuis sa création (218 131 $ au 31 juillet 1999), plus les coûts de financement de l'inventaire, plus les coûts de financement du fonds de roulement, s'il y a lieu, et est assujetti au taux de base de la Banque du Canada au 1er août de chaque année. De plus, la totalité des surplus d'opérations non redistribués aux membres sera dorénavant affectée au remboursement de l'investissement financé par le fonds d'administration générale.

	2000	1999
Le solde de l'investissement à être remboursé au début de l'exercice	**218 131 $**	196 340 $
Financement du fonds de roulement	**13 088**	12 131
Intérêts pour l'exercice	**12 486**	11 780
	243 705	220 251
Remboursement	**(35 744)**	(2 120)
Solde de l'investissement à être remboursé à la fin de l'exercice	**207 961 $**	218 131 $

Note 11 ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1999, une poursuite de l'ordre de 1 970 149 $ a été intentée contre la Corporation et un de ses employés. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que la Corporation pourrait, le cas échéant, devoir verser. Cependant, tous dommages compensatoires inclus dans cette poursuite seraient couverts par une police d'assurance tandis que tous dommages punitifs et exemplaires ne le seraient pas. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Note 12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit:

La Corporation procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés douteux.

Ligne de crédit:

La Corporation dispose d'une ligne de crédit bancaire maximale de 100 000 $. La ligne de crédit au taux de base plus 0,5 % est garantie par un placement temporaire de 100 000 $.

Risque de taux d'intérêt:

La Corporation utilise une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Note 13 INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Fonds d'administration générale

États des résultats par service

de l'exercice terminé le 31 juillet 2000

	Sections	Communications	Gestion appliquée de l'entreprise	Juridique	Technique	Groupement d'achats	Commercialisatio
Coût des marchandises vendues	– $	54 422 $	266 201 $	12 341 $	119 946 $	1 163 808 $	20 $
Salaires et avantages sociaux	–	221 029	249 235	356 108	236 303	152 701	37 489
Papeterie et frais de bureau	–	2 606	1 182	4 732	1 218	4 770	682
Frais de poste et d'expédition	–	20 768	12 428	9 937	350	31 754	–
Promotion et déplacements	–	11 337	13 480	5 880	7 737	12 224	450
Comités	–	1 033	–	83 089	9 116	–	–
Abonnements et formation	–	4 695	10 787	6 574	492	–	80
Honoraires professionnels	–	–	98	42 132	–	–	–
Dépenses d'opération	–	43 252	69 203	60 659	34 602	34 602	–
Remises aux sections	83 977	–	–	–	–	–	–
Remboursement de la dette au fonds d'administration	– $	– $	– $	– $	– $	35 744 $	– $
TOTAL DES CHARGES	83 977	359 142	622 614	581 452	409 764	1 435 603	38 721
TOTAL DES PRODUITS	1 534 674 $	64 330 $	560 397 $	158 185 $	243 382 $	1 435 603 $	– $
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ACTIVITÉ	**1 450 697 $**	**(294 812)$**	**(62 217) $**	**(423 267)$**	**(166 382)$**	**– $**	**(38 721)$**

Éconoconfort	Congrès	Magazine Électricité Québec	ExpolectriQ	Santé Sécurité au travail	Location de locaux	Administration	Direction générale	Total
1 676 $	114 757 $	251 170 $	132 715 $	– $	– $	52 013 $	– $	2 169 069 $
110 540	–	105 703	56 495	39 148	–	270 012	380 650	2 215 413
3 416	–	–	52	8	–	5 022	17 729	41 417
42 050	–	–	6 211	2 805	–	4 627	2 742	133 672
–	–	12 386	34 748	351	–	4 466	62 672	165 731
–	1 277	–	–	–	–	10 497	153 637	258 649
–	–	149	195	–	–	798	130	23 900
–	–	–	–	–	–	–	15 824	58 054
–	–	34 602	8 650	8 650	49 225	60 553	34 602	438 600
–	–	–	–	–	–	–	–	83 977
– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	35 744 $
157 682	116 034	404 010	239 066	50 962	49 225	407 988	667 986	5 624 226
297 070 $	110 265 $	371 093 $	322 342 $	42 595 $	4 500 $	254 579 $	– $	5 399 015 $
139 388 $	**(5 769)$**	**(32 917)$**	**83 276 $**	**(8 367)$**	**(44 725)$**	**(153 409)$**	**(667 986)$**	**(225 211)$**

Revenus de placements	471 982 $
Excédent des produits sur les charges du fonds d'administration générale	**246 771 $**

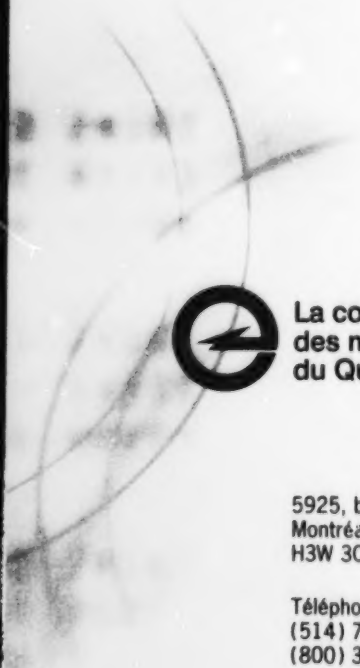

La corporation des maîtres électriciens du Québec

5925, boulevard Décarie
Montréal (Québec)
H3W 3C9

Téléphone
(514) 738-2184
(800) 361-9061

Télécopieur
(514) 738-2192
(888) 390-2637